



REÇU le

14 JUL. 2025

RÉP:.....

Commune de Morrens

Demande d'autorisation municipale pour construction de minime importance (non soumise à l'obtention d'un permis de construire)

A. Renseignement généraux

Propriétaire(s)

Nom : BezenconPrénom : ChristianParcelle : N° 562Adresse : Ch. de l'Épenettaz 3Téléphone : 079 1960160Mail : ch.bezencon@bluewin.ch

B. Description de l'ouvrage

Agrandissement de la surface de la terrasse Sud Est

C. Documents à fournir:

- Une copie récente du plan de situation de la parcelle avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage ;
- Plans, croquis, schémas, esquisses, prospectus ou photos de l'ouvrage projeté permettant une bonne compréhension du projet.

D. Signature et accords

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux décrits dans la présente demande. Il prend l'engagement formel d'exécuter les travaux conformément à la description, aux plans et croquis mentionnées ci-dessus.

Lieu : Morrens Date : le 9 07 2025Signature(s) : Ch. Bezencon

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu : _____ Date : _____

Signature(s) : _____

Par la présente, le(s) propriétaire(s) voisin(s) soussigné(s) confirment avoir pris connaissance des travaux projetés et donnent leur accord à leur réalisation.

Parcelle n° : 563 Nom et prénom : Veseli Zaidosh Signature(s) : [Signature]Parcelle n° : 576 Nom et prénom : Bonion Jerome Signature(s) : [Signature]Parcelle n° : 583 Nom et prénom : CHAUDOT VIRGINIE Signature(s) : [Signature]Parcelle n° : 587 Nom et prénom : Haesler Vincent Signature(s) : [Signature]
Saignot Elisabeth

E. Décision :

La Municipalité, dans sa séance du 22.07.2025 a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance. Affichage au pilier public pendant 20 jours : du 25.07.2025 au 13.08.2025

Le dossier peut être consulté au greffe municipal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Prix de l'autorisation : CHF 50.-

Le vice Syndic



[Signature]